



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-cinquième session

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

EUR/RC65/R3

16 septembre 2015

150747

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025

Le Comité régional,

Ayant examiné la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 (document EUR/RC65/9) ;

Rappelant la résolution WHA57.17, qui approuve la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ;

Rappelant la résolution WHA66.10, qui approuve le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;

Reconnaissant qu'il est important de s'attaquer aux maladies non transmissibles à la lumière des priorités stratégiques définies dans Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être élaboré par l'OMS ;

Prenant note de la résolution EUR/RC61/R3, relative au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte) 2012-2016 en tant que cadre d'action stratégique pour les États membres de la Région européenne ;

Prenant note de la résolution EUR/RC63/R4, portant approbation de la Déclaration de Vienne sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020 ;

Rappelant les documents finals de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ;

1. ADOPTE la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 ;

2. PRIE INSTAMMENT les États membres¹ :

- a) d'appliquer les priorités politiques présentées dans la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques nationales dans le domaine de l'activité physique bénéfique pour la santé en complément, le cas échéant, aux initiatives et actions régionales existantes ;
- b) de promouvoir l'activité physique tout au long de la vie et, en appliquant des politiques fondées sur des bases factuelles à tous les niveaux, de viser à réduire les inégalités en favorisant les occasions abordables et accessibles d'accroître l'activité physique ;
- c) de mettre en place, le cas échéant, des mécanismes de gouvernance appropriés pour la mise en œuvre d'interventions multisectorielles visant à promouvoir l'activité physique favorable à la santé et à prévenir les maladies liées au manque d'activité physique et aux comportements sédentaires ;
- d) de forger des alliances et des réseaux intersectoriels en mobilisant les acteurs concernés et en favorisant la prise en charge citoyenne ;
- e) de soutenir les interventions menées en procédant régulièrement à un suivi, à une surveillance, à une évaluation et à des activités de recherche ;

3. DEMANDE à la directrice régionale :

¹ et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique.

- a) d'aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 en complément aux initiatives régionales existantes en évitant le chevauchement et la répétition inutile des tâches ;
- b) de poursuivre les objectifs de la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025 et les objectifs apparentés de la Déclaration de Vienne, en partenariat avec des organisations internationales et intergouvernementales, ainsi qu'avec des acteurs non étatiques ;
- c) d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025, d'en faire rapport au Comité régional, en ses soixante-huitième, soixante-douzième et soixante-quinzième sessions de 2018, 2022 et 2025 respectivement, et de faire rapport sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie en 2020.

= = =